

Colombie : la justice empêche le président de modifier l'accord de paix avec les FARC



Bogotá, 30 mai (RHC)- La Cour Constitutionnelle de la Colombie a définitivement rejeté le projet du président Ivan Duque, qui voulait modifier le plan de paix conclu par son prédécesseur avec les FARC, Les Forces Armées Révolutionnaires de la Colombie-Armée du peuple, organisation de guérilla.

La Cour constitutionnelle a ordonné que le chef de l'État promulgue sans modification la loi qui établit les dispositions judiciaires émanant de l'accord conclu en novembre 2016 entre le groupe des Forces armées Révolutionnaires de Colombie- Armée du Peuple et le gouvernement de Juan Manuel Santos.

Selon la Cour, les objections formulées par Ivan Duque au projet de loi ont été rejetées par les deux chambres du Parlement, même si le gouvernement en a contesté les résultats au Sénat. Devant l'absence de consensus à propos du sens de ce vote, le Parlement en a appelé à la Cour pour qu'elle tranche sur la polémique.



Radio Habana Cuba